

Berne, le 9 septembre 2024

Session d'automne 2024 : recommandations d'AvenirSocial

Cher·ère·s membres du Conseil des Etats,

Vous trouverez ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session d'automne et qui concernent directement le travail social. Si vous souhaitez relire nos recommandations sur des objets précédents, suivez [ce lien](#).

AvenirSocial est l'[association professionnelle suisse du travail social](#). Nous représentons les intérêts politiques (et professionnels) des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, animation communautaire, éducation de l'enfance et en maîtrise socioprofessionnelle. En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que les décisions politiques conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

Discrimination

Le [Code de déontologie du travail social en Suisse](#) impose aux professionnel·le·s du travail social de défendre l'égalité de traitement et de droits de quiconque et de s'opposer à la discrimination. C'est pourquoi nous nous engageons depuis des années en ce sens, dans le cadre de la campagne [L'égalité maintenant – aussi dans le travail social !](#)

Comme le révèle l'[analyse de l'USS](#) publiée en 2023, les conditions de travail des femmes* n'ont pas vraiment progressé depuis 2019. Dans certains domaines, c'est même l'inverse : avec l'augmentation de l'âge du départ à la retraite, les conditions de travail se sont encore détériorées.

Nous soutenons donc ce postulat, qui demande au Conseil fédéral d'indiquer ce qu'il reste à faire pour atteindre l'égalité de fait, de droit, économique et sociale entre toutes les personnes.

[24.3722](#) – Postulat « 30 ans de loi sur l'égalité. L'heure de tirer un bilan »

Traité le 16 septembre 2024

*Recommandation : **accepter***

Pauvreté

Dans sa prise de position sur la motion 23.3557, actuellement traitée par le Conseil national, le Conseil fédéral a souligné l'importance d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Pour AvenirSocial, il s'agit d'un élément très important, car les questions de pauvreté ne doivent plus être renvoyées à la responsabilité des cantons. Il faut davantage de stratégies valables au niveau national. C'est la seule façon de briser la spirale de la pauvreté et sa transmission héréditaire d'une génération à l'autre. Le projet de recherche d'ATD Quart Monde [« Pauvreté – Identité – Société »](#), soutenu par l'Office fédéral de la justice, le démontre clairement et fournit en parallèle de nombreuses pistes pour une stratégie nationale. Afin d'y parvenir, nous vous recommandons d'adopter les motions.

[23.4450](#) et [23.4454](#) – Motions « Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale »

Traitées le 26 septembre 2024

*Recommandation : **accepter***

Droits humains

En tant que profession étroitement liée aux droits humains, le travail social et son [Code de déontologie](#) suisse s'appuient entre autres sur la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Dans la pratique, une dénonciation de la CEDH signifierait que les bénéficiaires du travail social ne pourraient plus faire valoir leurs droits fondamentaux devant la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH). Un travail social professionnel est impensable sans la Convention européenne des droits de l'homme. Nous nous engageons fermement pour le maintien de la CEDH et son application dans la juridiction et la législation en Suisse.

Les professionnel·le·s du travail social, mais aussi la majorité du corps électoral suisse, s'expriment clairement en faveur du respect de la Cour européenne des droits de l'homme. Ainsi, en 2018, la population avait clairement rejeté dans les urnes l'initiative « pour l'autodétermination », qui était dirigée contre la CrEDH, avec 66,2% des voix. La majorité de la population soutient donc la jurisprudence de la CrEDH. La [lettre ouverte de la société civile](#) pour soutenir la Convention européenne des droits de l'homme a déjà été signée par plus de 3600 personnes au 03.09.2024.

[24.3513](#) – Motion « Dénoncer la CEDH »

Traitée le 25 septembre 2024

Recommandation : **rejeter**

[24.3485](#) – Motion « Rappeler la CEDH à sa mission première »

Traitée le 25 septembre 2024

Recommandation : **rejeter**

[24.3508](#) – Motion « Pour une clarification des conséquences pour la Suisse concernant l'arrêt de la CEDH dans la cause Verein KlimaSeniorinnen Schweiz et autres contre la Suisse »

Traitée le 25 septembre 2024

Recommandation : **accepter**

[24.3497](#) – Motion « Que peut faire la Suisse face à une Cour EDH qui outrepassse ses compétences? »

Traitée le 25 septembre 2024

Recommandation : **rejeter**

Politique migratoire

Pour cette session aussi, un grand nombre d'objets concernant la politique migratoire seront traités. Nous exposons donc ci-dessous la position fondamentale d'AvenirSocial, avant d'indiquer pour chaque objet si nous recommandons de l'accepter ou de le rejeter.

Parmi les objets qui seront traités, beaucoup visent à affaiblir les droits des personnes qui ne sont pas nées en Suisse ou qui ne disposent pas de la nationalité suisse. La promotion et le respect des droits humains sont des principes fondamentaux pour les professions du travail social. Cela implique notamment de prendre en compte les besoins des personnes particulièrement vulnérables. Les personnes qui doivent souvent quitter en peu de temps leur maison et leurs proches et fuir vers un avenir inconnu sont particulièrement vulnérables. Il faut donc en prendre soin de notre mieux et de la manière la plus complète possible.

En tant qu'association professionnelle et en tant que professionnel·le·s du travail social, nous nous engageons pour une société démocratique et sociale, garante d'hospitalité, de solidarité et

de respect des droits humains, pour l'égalité de droits et de traitement et contre la discrimination.

24.3515 – Motion « Les requérants d'asile qui transitent par un pays sûr ne sont pas des réfugiés »

Traitée le 25 septembre

Recommandation : rejeter

24.3511 – Motion « Pas de regroupement familial pour les personnes admises à titre provisoire »

Traitée le 25 septembre

Recommandation : rejeter

24.3516 – Motion « Traitement de toutes les procédures d'asile au sens de l'article 22 LA si dans des zones de transit »

Traitée le 25 septembre

Recommandation : rejeter

24.3498 – Motion « Systématiser l'échange des données concernant les immigrants illégaux »

Traitée le 25 septembre

Recommandation : rejeter

23.4038 – Motion « Conclure un accord migratoire avec l'Érythrée »

Traitée le 25 septembre

Recommandation : rejeter

Nous vous remercions de prendre en considération nos préoccupations. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toute question.

Avec nos meilleures salutations,

Tobias Bockstaller
Responsable études
t.bockstaller@avenirsocial.ch

Annina Grob
Co-secrétaire générale
a.grob@avenirsocial.ch